

Mise à jour pour les abonnés SEDAR^{MD}
Le 30 novembre 2005

**Modifications apportées aux droits de dépôt et aux frais d'utilisation annuels
SEDAR pour les émetteurs admissibles au régime du prospectus simplifié**

Les droits de dépôt SEDAR pour les émetteurs déposant des notices annuelles dans SEDAR, conformément à la Norme canadienne 44-101 intitulée *Placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*, seront mis à jour. Les modifications apportées au barème des droits entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2006 et seront mise en application dans SEDAR au moyen d'une mise à jour de codes prévue à l'heure actuelle le 6 mars 2006. Les modifications apportées au barème des droits engendreront une réduction des frais pour les émetteurs admissibles au régime du prospectus simplifié. Le présent avis est fourni conformément au Contrat d'abonnement (formulaire SEDAR 2) entre CDS INC. (CDS) et l'abonné.

À compter du 1^{er} janvier 2006, un émetteur ayant choisi d'adopter le régime du prospectus simplifié déposera une notice annuelle au moyen du type de dossier *Notice annuelle (Règlement 51-102)* ou *Notice annuelle (Règlement 81-106)* afin de répondre aux exigences réglementaires de la Norme canadienne 44-101.

La CDS a obtenu l'approbation requise des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM ») afin de mettre en œuvre les modifications apportées au barème des droits.

Les ACVM émettront ultérieurement un avis aux déposants SEDAR à cet égard.

Veuillez consulter le tableau explicatif présenté ci-après afin d'obtenir de plus amples renseignements au sujet des modifications susmentionnées qui seront apportées au barème des droits en vigueur dès 2006. L'Annexe D du Guide du déposant SEDAR sera mise à jour afin de tenir compte desdites modifications apportées aux droits de dépôt et aux frais d'utilisation annuels SEDAR pour le service d'information continue.

**Modifications apportées aux droits de dépôt et aux frais d'utilisation annuels
SEDAR en vigueur dès 2006**

1	2	3	4	5	
Type d'émetteur	Type de dossier	Droits de dépôt SEDAR \$	Frais d'utilisation annuels SEDAR \$	Frais d'utilisation annuels SEDI \$	Total des modifications (3 + 4 + 5) \$
Autres émetteurs – uniterritorial ou multiterritorial	Notice annuelle (Règlement 51-102)	455	-	-	455
Autres émetteurs (émetteurs admissibles au régime du prospectus simplifié) – uniterritorial ou multiterritorial	Notice annuelle (Règlement 51-102)	455	450	1 750	2 655
Autres émetteurs – uniterritorial ou multiterritorial	Notice annuelle (Règlement 81-106)	455	-	-	455
Autres émetteurs – (émetteurs admissibles au régime du prospectus simplifié) uniterritorial ou multiterritorial	Notice annuelle (Règlement 81-106)	455	450	1 750	2 655

Les modifications apportées aux droits et aux frais inscrits à ce tableau ne comprennent pas les taxes applicables, qui devront néanmoins être payées et dont le montant variera selon le territoire.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre
représentant local du Service à la clientèle SEDAR ou avec le Service d'assistance
de CDS INC. au 1 800 219-5381**

©CDS INC. 2005 Tous droits réservés.

CDS INC. 85 Richmond St. W., Toronto, Ontario M5H 2C9

SEDAR^{MD} est une marque déposée des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, utilisée aux termes d'une licence d'exploit